

Les familles Dumas d'origine valaisanne

Hervé Mayoraz et Bernard Dumas – Article paru dans le bulletin de l'AVEG n° 28 – 2018

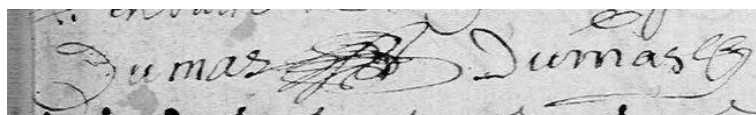
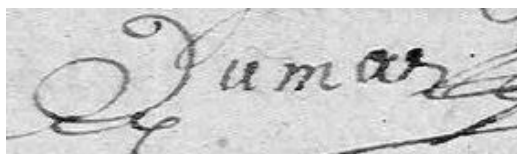
Sommaire

<i>Les cacographies du patronyme Dumas</i>	1
<i>Du statut d'immigré à la bourgeoisie de Salins</i>	3
<i>Les armoiries</i>	6
<i>L'installation de Jean Dumas en Valais</i>	7
<i>Les trois premières générations issues de Jean</i>	10
<i>François °1805, père des trois branches des Dumas valaisans</i>	12
<i>Branche de François Joseph Ignace °1822</i>	12
<i>Branche de Charles Louis °1839</i>	16
<i>Branche de Joseph Antoine °1842</i>	20
<i>Repères historiques</i>	22

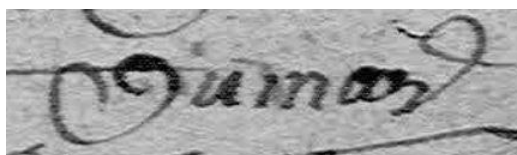
Les cacographies¹ du patronyme Dumas

L'ascendance française du patronyme Dumas d'origine valaisanne est attestée par plusieurs documents dont un décret signé par l'évêque de Sion en 1713. En effet, l'ancêtre des Dumas valaisans est tisserand, se prénomme Jean et vient de Saint-Appolinaire, un village du diocèse de Lyon, situé aujourd'hui dans le département du Rhône, en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si, à Saint-Appolinaire, ce patronyme s'écrivait bien Dumas (avec un **s** final), arrivé à Vex, Jean devient un Dumar (avec un **r** final). Cette faute d'orthographe est probablement due à une mauvaise lecture du laissez-passer ou autre document que détient Jean à son arrivée en Valais. Sa descendance porte le patronyme Dumar jusqu'en 1833 puis, pour une raison inconnue, Dumar se modifie en Dumard.



Exemplaires du patronyme Dumas pris dans le registre de baptême de Saint-Appolinaire dans les années 1670-1790 (Source : Archives départementales du Rhône, en ligne)



1. Larousse en ligne : *Mauvaise écriture, mauvais style, orthographe fautive.*

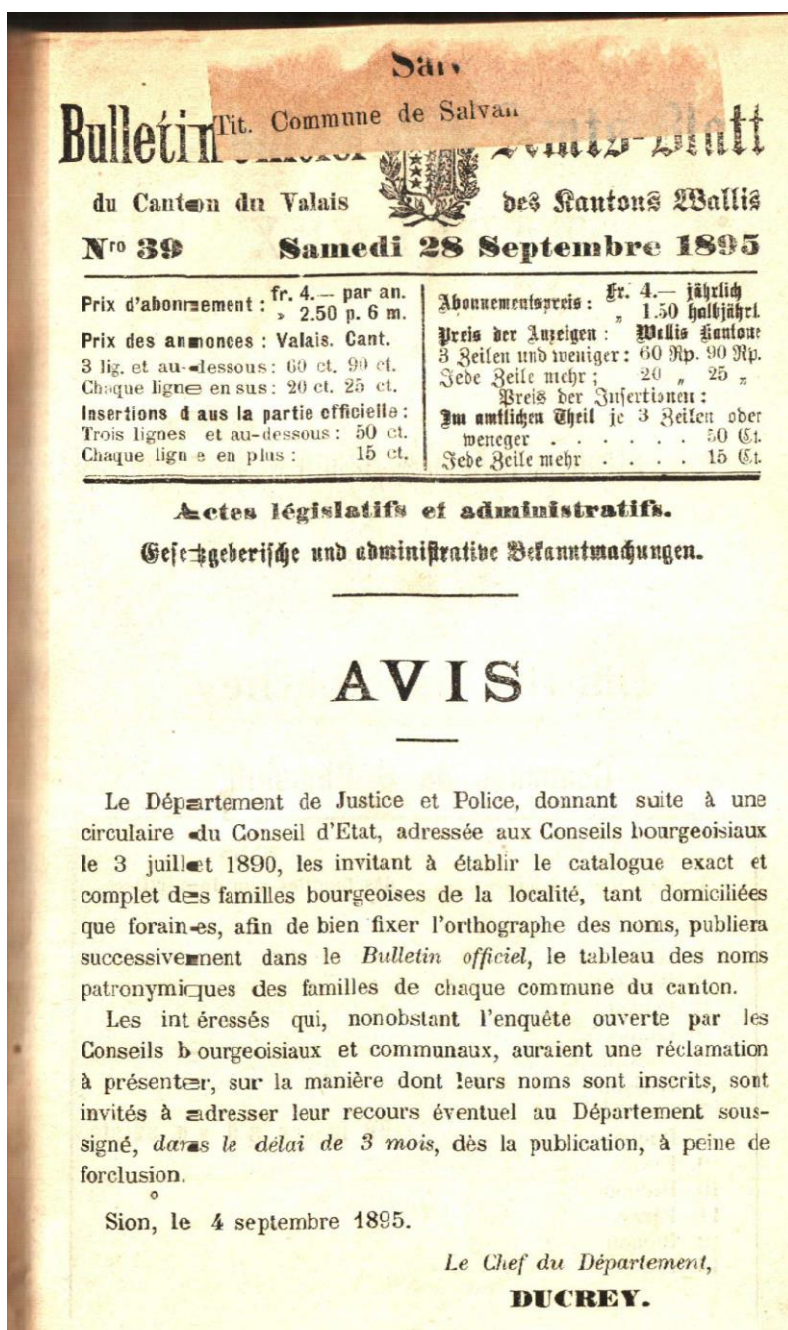
Il faut relever qu'à cette époque, la majorité de la population est illettrée, les curés qui tiennent à jour les registres de paroisse ne sont généralement pas très sensibles à la graphie des patronymes et les clercs de notaire font souvent des fautes dans la rédaction des actes. A Salins, au cours du XIX^e siècle, on trouve également des Dumart (avec un **t** final), un Dumast (avec un **st** final), un Dumars (avec un **rs** final) et même quelques rares Dumas (avec un **s** final).

Le besoin d'uniformisation orthographique des patronymes se fait toutefois sentir dans le pays. La Constitution fédérale de 1874 pose les bases de la tenue d'un registre

d'état civil laïc. Celui-ci fait l'objet d'une loi fédérale attaquée par référendum mais acceptée par 51% des votants. La loi imposant la création d'arrondissements d'état civil et de procédures uniformes dans toute la Suisse entre en vigueur le 1^{er} janvier 1876.

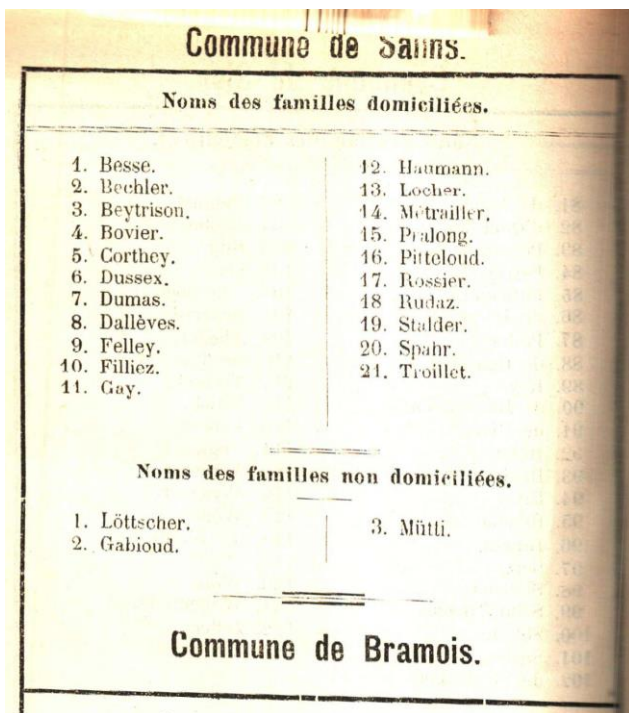
Le canton du Valais prend un certain temps pour s'exécuter. Dans sa séance du 14 mars 1890, le Conseil d'Etat² décide de faire dresser un état des noms de famille des bourgeois du canton. Le 3 juillet de la même année, il envoie une circulaire à tous les Conseils bourgeois demandant d'uniformiser et d'arrêter l'orthographe des noms des familles bourgeoises de leur commune et d'en transmettre la liste.

Malheureusement, les archives des délibérations du Conseil bourgeois de Salins traitant de l'orthographe des patronymes de la commune ont disparu. Les documents couvrant cette période sont très lacunaires. Le tableau des noms patronymiques des familles bourgeoises de la commune de Salins est envoyé au Conseil d'Etat et paraît dans le *Bulletin officiel* du 26 octobre 1895. Les familles Dumas de Salins retrouvent enfin leur patronyme d'origine !



Avis paru dans le *Bulletin officiel* concernant l'orthographe des patronymes (Source : AEV-BO 28/09/1895)

2. AEV : Cote 1101 n° 61.



Liste des familles domiciliées dans la commune de Salins avec la nouvelle orthographe officielle

(Source : AEV-BO 26/101895, p.1402)

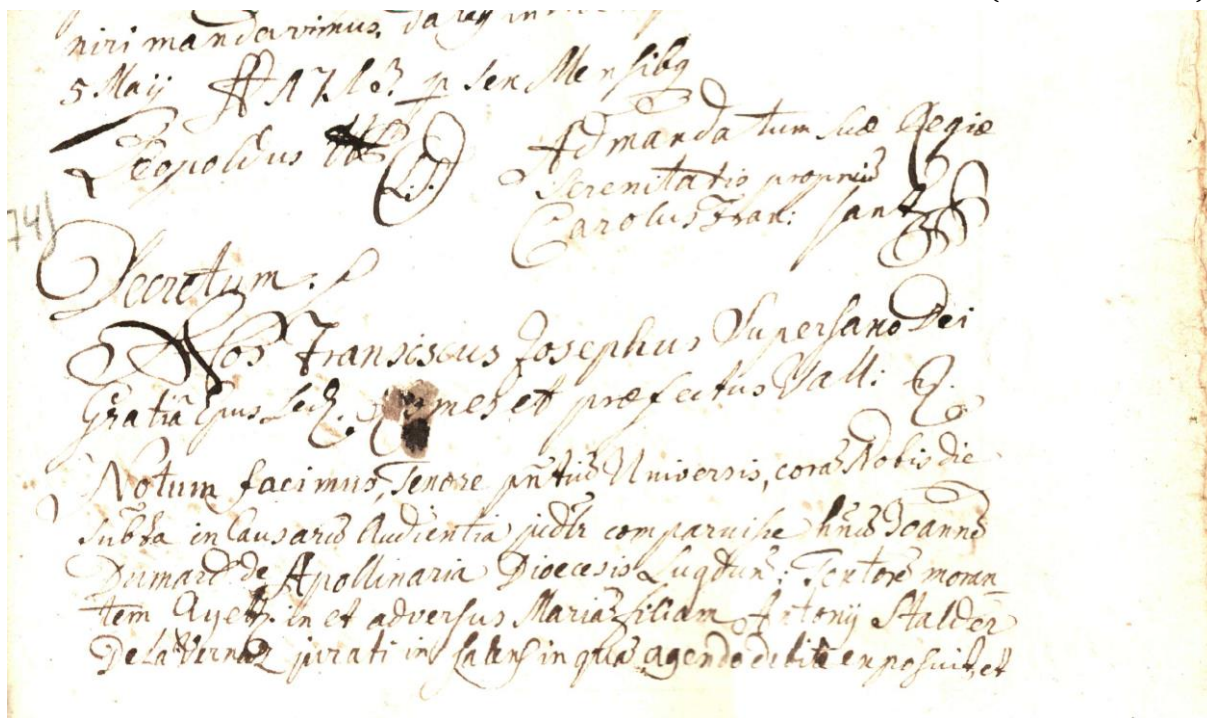
Pour des raisons de simplification, le patronyme Dumas est écrit ci-après toujours avec sa nouvelle orthographe officielle. En effet, dans les archives consultées, on peut rencontrer ce patronyme écrit de différentes façons suivant la date de l'événement. Par exemple : Dumar à la naissance, Dumard au mariage et Dumast au décès.

Du statut d'immigré à la bourgeoisie de Salins

Lorsque Jean Dumas décide de s'installer en Valais au tournant du XVIII^e siècle, il dispose d'un statut qu'on qualifie aujourd'hui d'immigré car il n'est même pas originaire d'une autre commune valaisanne et sa situation financière ne lui permet pas d'acquérir une bourgeoisie. On peut supposer que ce tisserand, arrivé avec son métier pour honorer des commandes de draps, obtient, avec le temps, une permission tacite de domicile.

Ci-dessous et page suivante, décret de l'évêque Supersaxo

(Source : AEV-D1)



Jean courtise une salinarde de bonne famille, Marie Stalder qui tombe enceinte. La famille se mobilise pour régulariser la situation. L'évêque intervient, une convention est signée et le jeune couple se marie.

Deduxit qualiter ultro citroque promiserint Matrim' acidentibus
 archis in presentia Baronis Valis et acceptis, conula pariter
 subsecuta hinc siquidem instanter petijt, sibi eandem praelens
 elocari, et in facie Ecclie, fuisse nostra conjungi sese.

Ex adverso et in oppositum comparente qdarta parte
 adversa comitata suis patre et matre non alia alle
 gationibus in praesentibus instanter, quam eundem non
 competentem sate promissum litteris festibus bona fama
 conditionis, et liberi status nec licentia habere in aliena
 dioeci: deponendi et ita qd.
 praesentibus litterarum.

Nos Elius Epus et Iudex sedente Tribunali Dei nomine in
 vocato, harum serie nra Decretis, et provisione facimus et
 pronuntiamus, quatenus qd. Actor per nos litteras Baptismes
 suas producat, quas approbavimus, et approbamus, Licentia in
 aliena dioeci deponendi, nec non litteras sufficientes ad id requi
 sitas coram Deo aciderit, et debite exhibuerit eadem praesentibus
 dicitur Actor vel Nubat, vel defectu hujus, eandem qd. nra fuit
 condemnamus in omnibus expensis culpa, ignominia, nec non
 alijs de jure debitis, et quod sitis eius omni onere in solidum; ~~et~~
 Actorem in omnibus liberantes. In quos G. Duni ex capro
 rogati Ma onis die huius 7 Junij 1771.

Ad mand
 Littera liberi status.

Nos Franciscus Josephus Imperialis Dei gratia Epus sedun: comes

Il faut rappeler qu'à l'époque, il est d'usage que, si une valaisanne épouse un étranger, celle-ci perd son statut de bourgeoise et devient aussi une étrangère. Les étrangers étaient donc mal acceptés et mal intégrés en Valais. Des cas sont signalés où un bourgeois ayant reçu un étranger chez lui ou ayant vendu sa maison à un étranger perdait son droit de bourgeoisie³.

Par la suite, l'acquisition de propriétés par Jean et ses descendants facilite certainement l'intégration des Dumas mais ces immigrés sont toujours privés des droits politiques, de la liberté d'établissement et de commerce. Ceux-ci s'accommodent de leur situation, s'intègrent dans la région et obtiennent dès 1818 un statut particulier d'*habitant perpétuel*, soit une autorisation officielle de domiciliation dans leur commune de résidence.

La discrimination vis-à-vis des non-bourgeois, qui subsiste dans plusieurs cantons, est combattue par les Chambres fédérales. Les députés fédéraux adoptent en 1850 une loi visant à supprimer le statut d'*heimatloses*⁴ et à obliger les cantons d'accorder le droit de bourgeoisie aux *habitants perpétuels*.

En Valais, on résiste à mettre cette loi en vigueur à cause de l'importance accordée aux symboles bourgeoisiaux et surtout à la richesse de ces communautés. Suite aux pressions du Conseil Fédéral, le Grand Conseil valaisan se résout à adopter une loi sur les *heimatloses* en... 1870.



Décision du Conseil d'Etat du 26/01/1872
(Source : AEV)

3. « L'octroi du droit de bourgeoisie aux "heimatloses" dans le Canton du Valais (1850-1880) » de Patrick Willisch, in Bulletin de l'AVEG no 9/1999.

4. Larousse en ligne : *Personne dépourvue de nationalité légale*.

A cette époque, les quelques familles issues de Jean Dumas résident essentiellement dans les communes de Salins et des Agettes. Ces deux communes se renvoient la balle pour éviter d'accorder la bourgeoisie aux Dumas. L'affaire est finalement portée devant le Conseil d'Etat qui, « considérant que la famille Dumard a fait depuis le commencement de ce siècle, son plus long séjour en Valais dans la Commune de Salins », prend une décision administrative le 26 janvier 1872 et décide que « La famille Dumard est incorporée comme bourgeoisie dans la Commune de Salins ». Les Dumas ne sont plus des *heimatloses* !

Les armoiries

Le blason des Dumas originaires de Salins est récent. *Josiane* Bridy-Dumas, ancienne tenancière de la brasserie Chantovent à Sion en prend l'initiative. En 1963, souhaitant faire un cadeau de Noël à ses parents, elle contacte G. Loretan, un dessinateur d'armoiries connu dans la région. Celui-ci découvre à Lausanne, aux Archives cantonales vaudoises, les armes du patronyme vaudois Dumard⁵. Il s'en inspire, inverse les couleurs en prenant comme fond celles de Salins.



*D'or au pairle d'azur
flanqué de deux
étoiles à cinq rais de
gueule.*

Armoiries des Dumard
de Forel (Lavaux) et de
Villars-Mendraz (VD)
(Source : ACV-Armorial
vaudois, tome 1 de
D.L. Galbreath, Baugy sur
larens, 1934)



*D'azur au pairle
d'or flanqué de deux
étoiles à six rais du
même.*

Armoiries des Dumas de
Salins
(Source : AVEG-Nouvel
Armorial valaisan, éd. du
Scex, St Maurice, 1974)



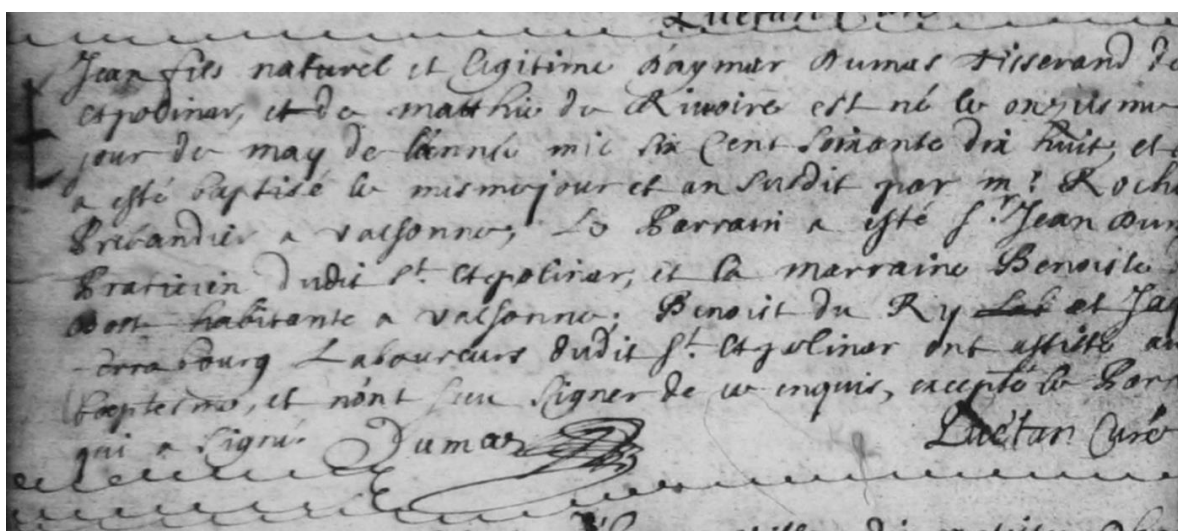
*D'azur à deux gerbes
de blé d'or croisées
en sautoir, accompa-
gnées de deux étoiles
à six rais du même,
l'une en chef, l'autre
en pointe.*

Armoiries de la
Commune de Salins
(Source : AVEG-en ligne)

5. Le patronyme Dumard, dont la branche suisse est bourgeoise de Forel (Lavaux) et Villars-Mendraz, est originaire de la banlieue de Dijon.

L'installation de Jean Dumas en Valais

Les nombreuses batailles entreprises par les rois de France pour la conquête de la Franche-Comté déstabilisent toute la région lyonnaise durant le XVII^e siècle. Il s'ensuit un important brassage de population. La famine de 1693-1694, les épidémies de typhus puis la grande famine de 1709 entraînent une effroyable misère dans les campagnes. C'est dans ce contexte que naît, le 11 mars 1678, à Saint-Appolinaire, dans le diocèse de Lyon, Jean Dumas, fils de Aymard et de Marthe de Rimoire.



Naissance de Jean Dumas consigné dans le registre paroissial de Saint-Appolinaire
(Source : Archives départementales du Rhône, en ligne)

A cette époque, la plupart des tisserands ruraux partagent cette activité avec les labours. Devenu adulte, Jean opte pour le métier de son père mais la misère qui règne dans le pays l'incite à partir. C'est probablement ainsi, qu'au début du XVIII^e siècle, Jean Dumas arrive en Valais, accompagné des frères Claude et Romain Molière.

Ils sont tisserands itinérants et, selon la coutume du moment, se déplacent de village en village avec leur métier. Les paysans fournissent le chanvre, produit de leurs chènevières, s'emploient à la préparation et au lavage des fils pour leur permettre le tissage de toiles, de draps et de linge.

Jean Dumas s'installe d'abord à Ayent, puis se déplace aux Agettes où il fait la connaissance de Marie Stalder ¹⁶⁸², une jeune fille de La Vernaz. L'idylle devient problématique lorsque Marie informe ses parents qu'elle est enceinte : Jean est un étranger et n'a aucune attache dans le pays. Pour sauver l'honneur de la famille et l'avenir de Marie, son père Antoine Stalder, juré de Salins, contacte l'évêque de Sion, François-Joseph Supersaxo qui rédige un décret porté en faveur de Jean Dumas ⁶ demandant Marie Stalder en mariage. Gaspard, le bébé, vient au monde le 27 juin 1713 et le mariage est célébré quelques jours plus tard, le 13 juillet. Romain Molière, le compagnon de voyage de Jean est choisi comme témoin de mariage et parrain du

6. Voir le décret p.3 et 4.

nouveau-né. Le couple s'installe dans une petite maison à La Vernaz et n'a pas d'autre enfant. Marie décède 11 ans plus tard à l'âge de 42 ans.

Jean se remarie le 30 novembre 1725 avec Marie Glassey^{°~1700} de Nendaz qui met au monde sept enfants dont deux décèdent probablement en bas âge. La date de décès de Jean n'est pas connue, toutefois on sait qu'il réunit ses enfants le 14 décembre 1766 pour effectuer une donation entre vifs⁷. Il a 87 ans.

7. AEV : RN-Rey, 242.34.12 du 14/12/1766.

Aymard DUMAS (ENV164)
m. Marthe de RIMOIRE

— **Benoîte DUMAS** (n. 1670)
— **Jeanne DUMAS** (n. 1673)
— **Jean DUMARD** (1678-APR1766)
m. 1713 Marie STALDER (1682-1724)
m. 1725 Marie GLASSEY (n. ENV1700)

— **Gaspard DUMARD** (1713-AVT1772)
m. ENV1746 Catherine TROILLET (ENV1720-ENV1782)

— **Pétronille DUMARD** (AVT1747-APR1804)
m. ENV1775 Jean PITTELOUD (d. AVT1802)
— **Catherine "Marie" DUMARD** (1747-1817)
m. 1787 Antoine FOURNIER (n. 1748)
— **Anne Marie "Madeleine" DUMARD** (1751-1820)
m. 1777 Pierre Laurent PLAYSEN (ENV1750-ENV1805)
m. ENV1805 Barthélémy CRETZAZ
— **François DUMARD** (1754-1783)

—2— **Pierre DUMARD** (ENV1725-AVT1766)
m. ENV1758 Marie GROSSRIED

— **Maurice Nicolas DUMARD** (n. 1758)

—2— **Marie "Romaine" DUMARD** (1726-ENV1782)
m. 1753 Jean "Pierre" PRALONG (ENV1725-AVT1767)
m. AVT1766 Germain FAVRE

—2— **Anne Marie DUMARD** (1728-AVT1766)

—2— **Jean "Louis" DUMARD** (1731-1810)
m. ENV1754 Anne "Mane" HEIMOZ (ENV1735-1806)
m. Marie LOGEAN

— **Joseph "Alphonse" Adrien DUMARD** (1754-1838)
m. 1784 Anne "Catherine" BELLWALD (1752-1842)

— **Josèphe Thérèse DUMARD** (n. 1785)
— **Joseph DUMARD** (1785-1785)
— **Marie Joséphine DUMARD** (1787-1871)
m. 1828 Jean Joseph PRALONG
— **Marie Marthe "Catherine" DUMARD** (n. 1789)
— **Anne Marie Catherine DUMARD** (n. 1790)
— **Marie Catherine DUMARD** (n. 1795)
m. ENV1821 Jean GENDET (n. 1794)
— **Anne Marie DUMARD** (1798-1799)
— **François DUMARD** (1800-ENV1803)
— **François DUMARD** (1805-AVT1869)

m. 1822 Anne Marie Catherine PRALONG (n. 1803)

— **François "Joseph" Ignace DUMARD** (1822-1897) ---> suite tableau 2

m. 1856 A. M. dite Antoinette VUIGNIER (1838-1919)

— **Jean François DUMAS** (1824-1896)

m. AVT1874 Catherine ROMAILLER (d. AVT1880)

— **Marie Catherine Joséphine DUMAS** (1827-1827)

— **Anne Marie DUMAS** (1829-1851)

m. ENV1850 Antoine BESSE

— **Marie Joséphine Mélanie DUMAS** (n. 1832)

m. 1856 Joseph Jean BEX (1812-1885)

— **Jean Joseph Alois DUMAS** (1834-AVT1880)

m. 1862 Marie "Catherine" DUSSEX (1847-1892)

— **Charles Louis DUMAS** (1839-1887) -----> suite tableau 3

m. 1861 Elisabeth Thérèse VUIGNIER (d. AVT1906)

— **Joseph "Antoine" DUMAS** (1842-1927) -----> suite tableau 4

m. 1882 Marie "Catherine" DUSSEX (1847-1892)

— **Antoine Barthélémy DUMAS** (1846-1873)

m. ENV1870 Marie PRALONG (n. ENV1850)

— **Marie Marthe DUMARD** (n. ENV1755)

m. Jacob WINKELRIED

— **Barbe DUMARD** (ENV1756-1812)

m. 1786 François RUDAZ

— **Anne Marie DUMARD** (ENV1758-1786)

m. 1783 Sébastien QUARRO

— **Marie Joséphe Catherine DUMARD** (1767-APR1829)

m. 1784 Grégoire BAECHLER (ENV1755-AVT1820)

— **Jean Louis Etienne DUMARD** (1769-1849)

m. 1795 Marie Barbe PITTELOUD (ENV1770-1844)

— **Enfant Sans Nom DUMARD** (1775-1775)

— **Louis DUMARD** (1776-1776)

—2— **Antoine Louis DUMARD** (n. ENV1760)

m. 1786 Marie Elisabeth DAYER (d. 1813)

— **Jeanne Marie Josette DUMARD** (n. AVT1800)

m. Jean GENOLET (n. 1819)

— **Marguerite DUMARD** (n. AVT1801)

— **Madeleine DUMARD** (n. AVT1802)

—2— **Jean Gaspard DUMARD** (1733-AVT1766)

—2— **Marie "Marguerite" DUMARD** (1734-1802)

m. 1763 Jean FELLAY

—2— **Marie Barbara DUMARD** (n. 1738)

m. ENV1777 Antoine MÉTRAILLER (d. AVT1787)

m. 1787 François RUDAZ

— **Pierrette DUMAS** (1680-1680)

— **Apollinaire DUMAS** (n. 1685)

Légende	
n. ou °	= naissance
m. ou x	= mariage
d. ou +	= décès
2	= 2 ^{ème} lit
AVT	= avant
ENV	= environ
APR	= après

Tableau 1

Les trois premières générations issues de Jean

Des enfants de Jean Dumas, nous retenons :

- **Gaspard** ^{°1713} est tisserand, comme son père. Il épouse Catherine Troillet ^{°~1720} qui met au monde trois filles et un garçon, François, décédé à l'âge de 29 ans. Gaspard travaille également la terre. Il achète des parcelles au «Veigy» et au «Tsan de la Morgiory» sur la commune de Vex⁸ et vend la moitié de sa maison à son demi-frère Jean Louis⁹. En 1767, il est nommé tuteur des enfants de sa demi-sœur Romaine devenue veuve. Gaspard décède cinq ans plus tard à l'âge de 55 ans environ.

Sa veuve, Catherine Troillet, poursuit l'activité agricole avec ses enfants et rédige son testament en 1782¹⁰. L'aînée de ses filles, Pétronille ^{°<1747}, épouse Jean Pitteloud. En 1775, celle-ci vend une maison héritée à Salins et achète une vigne à «Aven» (Conthey). Peu avant sa mort, en 1804, elle achète une part de propriété de l'alpage de «Cleuson» (Nendaz). La cadette des filles, Madeleine ^{°1751}, épouse Pierre Laurent Playsen ^{°~1750} et met au monde cinq filles. Devenue veuve vers 1805, elle se remarie avec Barthélémy Crettaz avec qui elle a un garçon, Jean. Madeleine est entreprenante en affaires. Après son deuxième mariage, elle vend 1/6 d'appartement à La Vernaz¹¹, une vigne¹², un pré situé au «Liappey»¹³, 1/8 de maison et un grenier à Misériez¹⁴ puis, après la mort de son deuxième mari, elle échange¹⁵ avec le président des Agettes, Sébastien Favre, un champ nommé «Ban Deni» à La Vernaz contre un champ de même surface à Vex au lieu-dit «En Combetta». En plus, Favre rajoute 1/5 de la moitié d'un raccard situé aux Agettes, 152 écus de Sion, une doublière¹⁶ de deux ans et un mouton.

- **Pierre** ^{°1725}, deuxième fils de Jean se marie avec Marie Grossried et a un fils qui décède en bas âge. Pierre meurt quelques années plus tard, vers 40 ans.
- **Jean Louis** ^{°1731} est le seul garçon de la famille à avoir une longue descendance. Paysan, il est très entreprenant et achète un appartement à Salins (une chambre, cuisine et cave pour 16 sous)¹⁷, échange avec Antoine Filliez divers terrains à Salins¹⁸, achète à son demi-frère Gaspard une demi-maison et à Joseph Stalder, ancien lieutenant de Salins, une semande, une moitié de grange et une étable à la «Bugnateyre» (Salins) pour 19 couronnes sédunoises¹⁹. Marié à l'âge de 22 ans avec Anne Marie Heimoz ^{°~1735}, le couple a huit enfants dont les deux derniers décèdent à

8. AEV : AC Vex-L6, p.104, 1734.

9. AEV : RN-Bonvin, 242.8.2, p.48 du 30/11/1767.

10. AEV : RN-Rey, 242.34.37 du 21/5/1782.

11. AEV : RN-Rey, 242.34.21, p.7.

12. AEV : RN-Rey, 242.34.37, p.66.

13. AEV : RN-Rey, 242.34.42, p.84.

14. AEV : RN-Bonvin, 242.8.26, p.18 du 15/11/1785.

15. AEV : RN-Bonvin, 242.8.52, p.115 du 27/3/1808.

16. Larousse en ligne : Chèvre ou brebis portant deux petits.

17. AEV : RN-Rey, 242.34.8 du 22/2/1761.

18. AEV : PTDC0010-11 du 12/4/1767.

19. AEV : RN-Bonvin du 242.8.14, p.14 du 23/3/1777.

la naissance. Il est également père d'un enfant naturel avec Marie Logean.

En 1802, âgé de 71 ans, Jean Louis ^{°1731} et son épouse Marie Heimozy déménagent à Salins. Il n'y a alors plus de Dumas résidant à La Vernaz-les Agettes. En 1807, trois ans avant sa mort, il donne à ses deux fils Jean Louis Etienne et Joseph Alphonse Adrien, sa maison située à Salins²⁰.

Le fils illégitime de Jean Louis ^{°1731}, Antoine Louis ^{°1763} né à Hérémece, porte le patronyme de son père biologique et prend la bourgeoisie de Salins. Il est entreprenant comme son père et, devenu adulte, il s'établit à Euseigne (Hérémece)²¹ pour épouser, en 1786, Marie Élisabeth Dayer⁺¹⁸¹³ qui lui donne trois filles. Dans son village, il achète des terres à Martin Follonier²², il construit une maison au «Plan-de-la-Croix» et vend une partie des mayens situés à «Letheygeon»²³.



Chalet construit par Antoine Louis Dumas au Plan de la Croix

Le nom d'Antoine est gravé sur la « planète » et la pierre ollaire (1803), aujourd'hui le chalet est propriété de la famille Delavy-Seppey

(Photo-Collection Hervé Mayoraz)

Des autres enfants de Jean Louis ^{°1731} et son épouse Marie, nous retenons :

- Jean Louis Etienne ^{°1769} a un comportement répréhensible dans sa jeunesse. Malheureusement, les archives ne permettent pas de connaître le délit commis à l'âge de 24-25 ans mais un extrait du protocole du Tribunal Cantonal²⁴ précise que Jean Louis Etienne fut conduit aux frontières du canton par deux fusiliers en exécution de la sentence rendue par l'ancien Gouvernement. Ayant commis un acte criminel, il est « banni perpétuellement de la Patrie et République du Valais seulement et non dehors des cantons helvétiques ». En 1802, probablement grâce au changement de Régime, Jean Louis Etienne est de retour à Salins²⁵ et son père lui vend une moitié de

20. AEV : RN-Rey, 242.34.67, p.95 du 16/3/1807.

21. Recensement 1802.

22. AEV : RN-Rey, 242.34.50, p.21 du 25/11/1787.

23. AEV : RN-Rey, 242.34.66, p.28 du 25/3/1804.

24. AEV : Cote H3/290 du 21/8/1798.

25. Recensement de 1802.

grange et des prés sur le territoire de Salins²⁶. Plus tard, il achète encore à Vincent Favre de La Vernaz, un pré au lieu-dit «Praz du Ranz» pour 410 écus²⁷.

- Joseph Alphonse Adrien²⁸ °1754 épouse Catherine Bellwald °1752 de Conches. Le couple a neuf enfants dont trois meurent en bas âge, seul François²⁹ °1805 se marie, les autres restent célibataires.

François °1805, père des trois branches des Dumas valaisans

François °1805 le cadet de la famille de Joseph Alphonse Adrien °1754, épouse Anne Marie Catherine Pralong °1803. Le couple a neuf enfants. Deux d'entre eux ont une descendance qui conserve le patronyme Dumas mais ce patronyme disparaît à la génération suivante. Il s'agit d'Antoine Barthélémy °1846 qui meurt à 27 ans après avoir eu une fille et d'Anne Marie °1829 qui met au monde une fille naturelle, Marie Philomène °1851 et décède sept mois plus tard à l'âge de 22 ans.

Trois autres garçons de François °1805 et d'Anne Marie Catherine Pralong °1803 sont à l'origine des trois branches actuelles des Dumas valaisans, celle de François Joseph Ignace °1822, celle de Charles Louis °1839 et celle de Joseph Antoine °1842.



Signature de François Dumas sur un acte notarié

(Source AEV)

Branche de François Joseph Ignace °1822 (cf. tableau 2 ci-dessous))

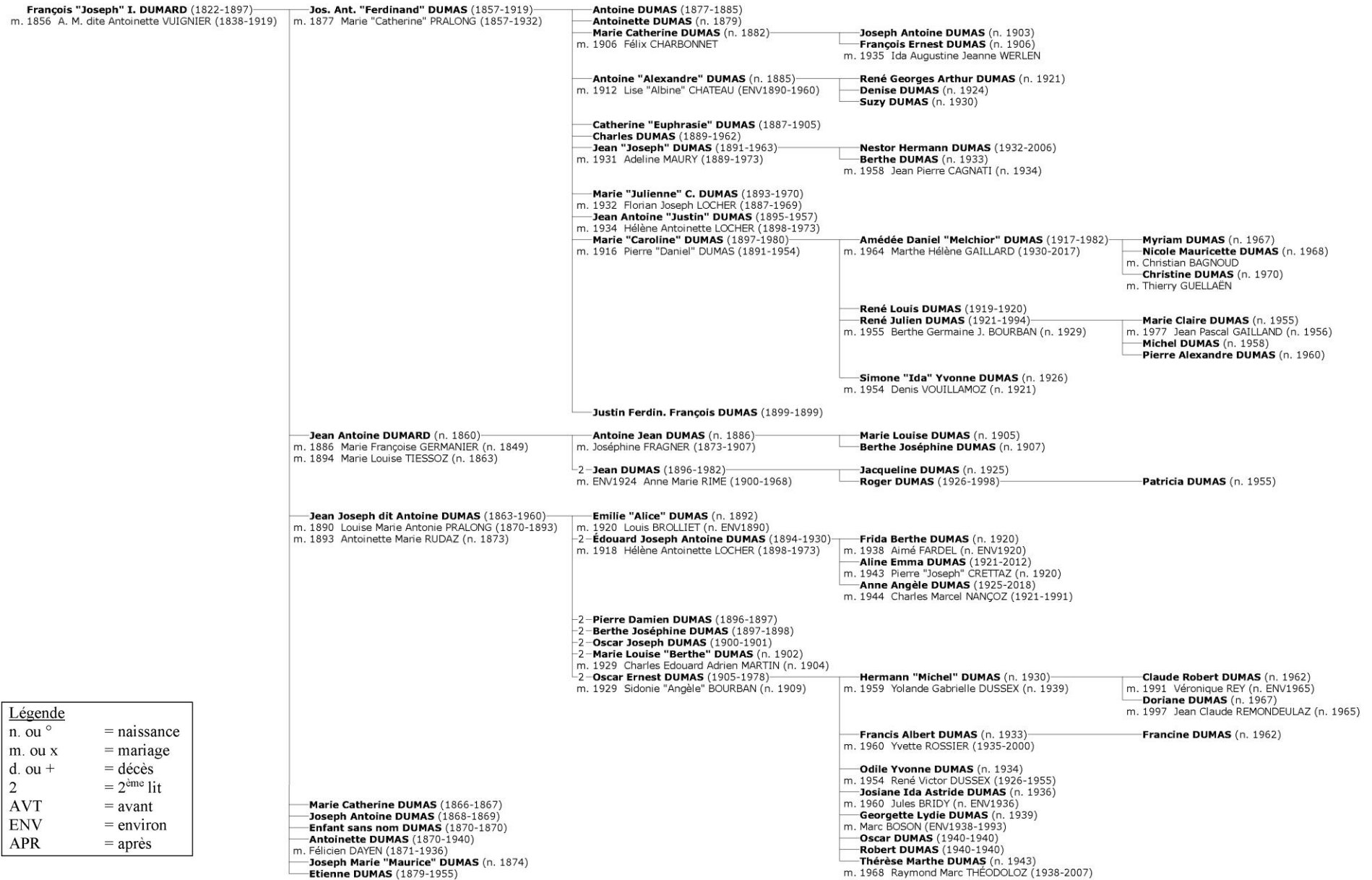
François Joseph Ignace °1822 est illettré, ne sait pas signer mais est un paysan entreprenant. Installé à Salins, il a 33 ans lorsqu'il épouse une jeune fille de 17 ans,

26. AEV : RN-Rey, 242.34.67, p.94 du 16/3/1807.

27. AEV : RN-François Sierro du 28/5/1826.

28. Recensement de 1829. Son statut d'étranger le place dans la 3ème classe du recensement. En remarque, il est précisé : Facultés intellectuelles médiocres.

29. Recensement de 1829 : Il figure en 3ème classe du recensement. En remarque, il est précisé : Facultés intellectuelles bonnes. Au recensement de 1850, il se dit «Propriétaire de biens fonciers».



Légende	
n. ou °	= naissance
m. ou x	= mariage
d. ou +	= décès
2	= 2 ^{ème} lit
AVT	= avant
ENV	= environ
APR	= après

Tableau 2

Anne Marie Vuignier ^{°1838} dite Antoinette qui met au monde huit enfants. Elle en élève un neuvième, Joseph Antoine ^{°1868}, enfant illégitime³⁰, fils de François Joseph Ignace.

Peu après leur mariage, François Joseph Ignace agrandit son domaine. Il achète un jardin³¹ de 30 toises au «Coudrey», un verger³² de 100 toises, un pré-verger³³ de 190 toises et une partie de maison³⁴ à «la Crettaz» de Misériez. A sa mort, François Joseph Ignace possède 16'550 m² de pré-champs et vergers à Misériez, «Crettaz», «Trouvis», «Beugnatère» et «Pré-des-Chèvres» ainsi qu'une maison et une grange.

Sur ses neuf enfants, deux filles et un garçon décèdent en bas âge, trois garçons et une fille se marient. Les autres restent célibataires. Nous retenons :

- **Joseph Antoine Ferdinand** ^{°1857}, l'aîné, qui est laboureur et garde champêtre. Il possède 6'300 m² de prés, champs, vergers et marais à «Cotterg», «Champ-Cotter», «Freytu», Salins, «Coudrey», «Pré-Rossier», «Zenafrin» et «Bougnatère». Lui et son



Marie Caroline dite Simone avec un de ses petits-fils
(Photo-Collection Christine Guellaën-Dumas)

épouse Marie Catherine Pralong ^{°1857} ont juste la majorité civile à leur mariage en 1877. Le couple a onze enfants dont trois décèdent en bas âge. Leur fille Marie Catherine ^{°1882} a deux enfants naturels qui n'ont pas de descendance connue. Autre fils de Joseph Antoine Ferdinand : Antoine Alexandre ^{°1885} qui s'installe à Lausanne. En 1912, il épouse Lise Albine Château ^{°~1890} et s'engage comme nettoyeur dans les wagons-lits. Son fils René effectue un apprentissage d'électricien aux CFF et se marie en 1948 avec Gilberte Perreten. Installé à Lausanne, le couple a une fille, Christiane, qui devient institutrice. Autre fille de

Ferdinand : Marie Caroline dite Simone ^{°1897} épouse Pierre Daniel Dumas ^{°1891} un cousin au 5^{ème} degré. Le couple a trois garçons et une fille. Seul le dernier fils, René Julien ^{°1921} a une descendance patronymique connue, deux garçons et une fille, Michel, Pierre et Marie Claire.

30. Le nom de la mère n'est pas indiqué dans le registre de paroisse.

31. AEV : RN-François Sierro, du 12/6/1858. Achat d'environ 60 m2 au prix de 46,20 fr.

32. AEV : RN-François Sierro, du 20/11/1858. Achat d'environ 200 m2 au prix de 32.50 fr.

33. AEV : RN-François Sierro, du 31/12/1859. Achat d'environ 380 m2 au prix de 95 fr.

34. AEV : RN-Louis Favre, du 6/1/1861.

- **Jean Antoine**^{°1860}, deuxième fils de François Joseph Ignace^{°1822}, habite Pravidondaz et passe une jeunesse quelque peu agitée. A 25 ans, il est accusé³⁵ d'avoir maltraité un enfant de Maurice Felley et doit payer 5 fr. au plaignant ainsi que les frais de la cause. Quatre ans plus tard, il est condamné pour avoir «contrevenu à la loi sur la danse³⁶ sans permission spéciale». «Pour cet amusement», il «met son domicile à disposition et on y danse durant toute la nuit depuis 22 h». Il fait du «tapage, commet des actes de sauvagerie contre les voisins de l'étage supérieur en cassant des vitres» et «se conduit en vrai perturbateur du repos public». Sa sentence est de 6 fr. d'amende ainsi que les frais de la cause pour 9,40 fr. S'il ne peut pas payer, «il recevra une correction corporelle, selon la loi, dans la salle de police de la commune, en temps utile à fixer ultérieurement».

En février 1890, Jean Antoine «commet le délit de prendre du bois dans la forêt bourgeoïsiiale». Il est reconnu par le garde champêtre et le Conseil bourgeoisial lui inflige une amende et une taxe de 1,50 fr. Quelques mois plus tard, avec son cousin Charles François^{°1864}, il est accusé d'avoir, dans la nuit du 3 août, «fait des cris bruyants contre l'ordre public». Dénoncés par le garde champêtre Pierre Beytrison, Charles François reconnaît les faits et paie l'amende. Jean Antoine refuse de payer plus que 5 fr.. Sachant qu'il est récidiviste, le Tribunal le condamne à 9 fr. d'amende et aux frais de la cause. S'il ne paie pas «dans la quinzaine», il subira «des arrêts forcés à la salle de police de la commune».

Marié à l'âge de 25 ans avec Marie Françoise Germanier^{°1849} de onze ans son ainée, Jean Antoine a un fils prénommé Antoine Jean. Celui-ci quitte Salins à l'âge 20 ans³⁷ environ. Jean Antoine se remarie huit ans après la mort de son épouse avec Marie Louise Tissot^{°1863} qui lui donne un deuxième garçon nommé Jean. Comme son demi-frère, Jean quitte le village et s'établit à Ballaigues, dans le canton de Vaud. Connu comme colporteur³⁸, il déménage à Lausanne et demande la naturalisation vaudoise. Il devient bourgeois de Lausanne par décision du Conseil d'Etat du 23 octobre 1959. Jean prend sa retraite en 1969 et s'installe à Morges.

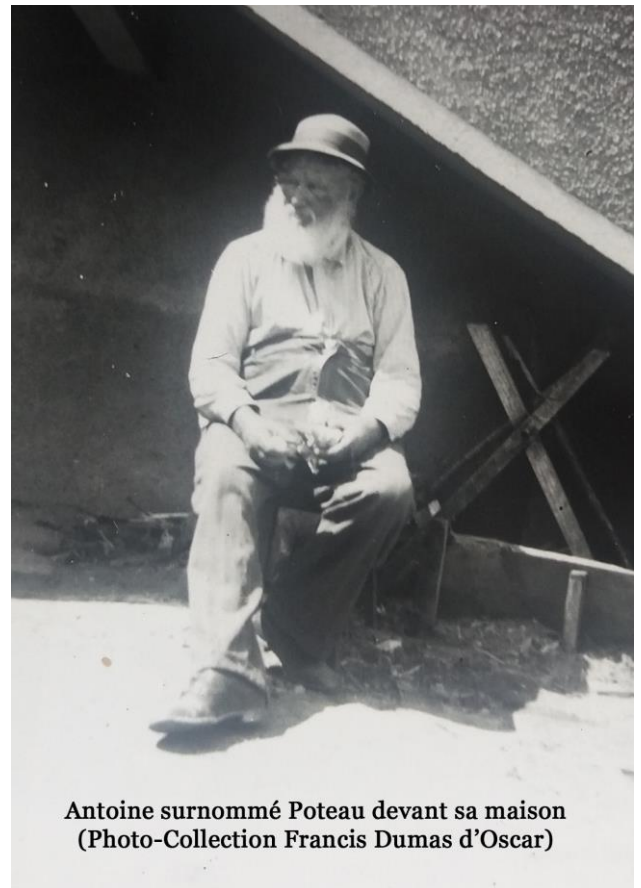
35. AEV : Tribunal de police du 24/11/1885.

36. AEV : Tribunal de police du 7/11/1889.

37. AEV : R24, 1906.

38. Larousse en ligne : Marchand ambulant qui proposait des marchandises à domicile

- **Jean Joseph dit Antoine**^{°1863}, troisième fils de François Joseph Ignace^{°1822} a une particularité, il est très grand et dans le village, on le surnomme «Poteau». En 1890, il épouse Louise Marie Antoinette Pralong^{°1870} qui décède peu après la naissance de leur premier enfant. Antoine se remarie avec Antoinette Marie Rudaz^{°1873} et le couple a six enfants dont trois meurent en bas âge. Pour nourrir sa famille, Antoine s'engage sur les quais de Montreux comme journalier. Vers 1910, il revient à Salins et s'installe comme cordonnier, profession qu'il exerce jusque vers la fin de sa vie. Il décède en 1960 à l'âge de 97 ans.



Antoine surnommé Poteau devant sa maison
(Photo-Collection Francis Dumas d'Oscar)

De ses fils : Edouard Joseph Antoine^{°1894} a trois filles alors qu'Oscar Ernest^{°1905} paysan

et chauffeur de camion a huit enfants dont Josiane Ida Astride^{°1936}, tenancière de la brasserie Chantovent à Sion durant plus de 40 ans et qui est à l'origine de l'armoirie des Dumas d'origine valaisanne.

- **Joseph Marie Maurice**^{°1874}, avant dernier enfant de François Joseph Ignace^{°1822}, comme son frère Jean Antoine, rencontre quelques conflits avec la justice. A 39 ans, accusé³⁹ d'escroquerie par le tribunal criminel de la Sarine à Fribourg, il est condamné à un an de réclusion à la Maison de force. Son comportement en prison étant qualifié d'excellent, on le libère aux 2/3 de sa peine mais avec interdiction de séjour dans le canton de Fribourg. Joseph Marie Maurice reste célibataire.

Branche de Charles Louis^{°1839} (cf. tableau 3 ci-dessous)

Charles Louis^{°1839}, laboureur, se marie à l'âge de 21 ans avec Elisabeth Thérèse Vuignier^{°1840}. Après son mariage, il acquiert de nouvelles terres : de Joseph Locher, un pré «Aux Rives» et champ de 1400 m² et 1/6 de grange⁴⁰, de François Pralong, un pré «Aux Rives» de 450 m² y compris les droits d'eau⁴¹.

Signature de Charles Dumas sur
un acte notarié
(Source AEV)

Il meurt à l'âge de 47 ans et laisse à sa veuve 11'950 m² de prés et de champs situés

39. ACF : CE 113, p.364 et 461 du 4/6/1913.

40. AEV : RN-Joseph Miévillet, no 40 du 11/6/1864.

41. AEV : RN-Joseph Miévillet no 42 du 12/6/1864.

Charles Louis DUMAS (1839-1887)
m. 1861 Elisabeth Thérèse VUIGNIER (d. AVT1906)

M. "Catherine" Elisabeth DUMAS (1861-1941)
m. 1884 Eugène Ernest Joseph G. LOCHER (n. 1858)
Charles "François" DUMAS (1864-1940)
m. 1893 Marie DORSAZ (1869-1946)
Marie "Emilie" Catherine DUMAS (1867-1932)
Antoinette DUMAS (1870-1959)
m. 1906 François MÉTRAILLER (1862-1926)
Enfant sans nom DUMAS (1872-1872)
Marie "Louise" DUMAS (n. 1873)
m. 1898 Victor Mathias LATHION (1869-1913)
Jean "Joseph" DUMAS (n. 1876)
Marie "Marguerite" DUMAS (1879-1881)

Jeanne M. dite Jeannette DUMAS (1881-1957)
m. 1903 Ant. Auguste dit Gustave DUMAS (1885-1950)

Joseph Séraphin DUMAS (1902-1982)
m. 1930 Adélaïde Sophie DUSSEX (1909-AVT1964)

Colette Yvone DUMAS (1931-2008)
m. 1958 Jean Louis FORNARA (n. 1931)

2-Norbert André DUMAS (n. 1950)
m. Georgette IN-ALBON (n. 1952)

Yvette Alice Marie DUMAS (1932-1979)
m. 1955 René Luc LARZAY (n. 1930)

Francis DUMAS (1934-1955)
m. Thérèse Lucie FOURNIER (n. 1936)

Francis Lucien DUMAS (n. 1956)
m. 1984 Marylène FOURNIER (n. 1956)

Régine Odile DUMAS (1935-1988)

m. 1958 Armand GAUDIN (n. 1933)

Gaspard DUMAS (1937-ENV2010)
m. 1963 Yvette SOLIOZ (1940-1980)

Christian DUMAS (n. 1964)
Sandra DUMAS (n. 1967)
m. FLUETSCH
Pascal DUMAS (n. 1973)

Robert DUMAS (n. 1939)

m. 1961 Marie Antoinette BAERISWIL (1939-1997)

Stéphane Bertrand DUMAS (n. 1966)

Géraldine Rose DUMAS (1940-2015)

m. 1965 Laurent FLEURY (n. ENV1940)

Jocelyne Rose DUMAS (n. 1943)

m. 1964 Bernard DOLT (n. ENV1943)

Jean Bernard DUMAS (n. 1944)

m. 1964 Micheline Elisabeth CRETIAZ (n. 1943)

Philippe DUMAS (n. 1965)
m. 1995 Catherine OGGIER (n. 1965)
Alexandra DUMAS (n. 1971)
m. Sébastien BORIE (n. 1973)

Séraphin Antoine DUMAS (n. 1902)

2-Denis François DUMAS (1904-1988)

m. 1932 Joséphine DUSSEX (1915-2008)

Hortense Thérèse DUMAS (n. 1933)

m. 1957 Maurice JACQUES (1928-1988)

Charles DUMAS (n. 1940)

m. 1962 Marie "Simone" BAERISWIL (n. 1942)

Alexandre DUMAS (n. 1972)

Désiré DUMAS (n. 1942)

m. 1968 Germaine MARET (n. 1937)

2-Louis Eugène DUMAS (1907-1945)

2-Henri Daniel Gustave DUMAS (1908-1909)

2-Henri François DUMAS (1909-1984)

2-Adolphe Alexandre DUMAS (1910-1959)

2-Thérèse "Yvonne" DUMAS (1914-1995)

m. 1935 Oscar Modeste TROILLET (1914-1960)

2-Daniel "Arthur" DUMAS (1915-1986)

m. 1944 Adèle Marie PRAZ (n. 1916)

Aline "Louise" DUMAS (1944-2004)

m. 1962 Pietro BORSA (1934-AVT2017)

Jeanne Adeline DUMAS (n. 1946)

m. 1969 Michel DUBUIS (n. ENV1945)

Odette Thérèse DUMAS (n. 1947)

m. Claude de MARIÀ

Bruno Marc DUMAS (n. 1948)

m. 1972 Monique SIGRAND (n. 1948)

Johann DUMAS (n. 1979)

Eva Anny DUMAS (1950-2018)

m. 1968 Georges Edmond BONJOUR (n. ENV1950)

Pierre Aug. dit Pierrot DUMAS (1955-2017)

m. Gisèle BOURDIN (n. 1952)

Françoise DUMAS
m. Michaël BITZ
Diane DUMAS
m. Yannik D'ANGELIS
Caroline DUMAS
m. Minhee KIM

Marie Mathilde DUMAS (1884-1963)
m. ENV1910 Daniel BRIGUET (1889-1914)
m. 1916 Philémon JACQUIER (1887-1939)

Légende

n. ou °	= naissance
m. ou x	= mariage
d. ou +	= décès
2	= 2 ^{ème} lit
AVT	= avant
ENV	= environ
APR	= après

Tableau 3

à «Gauthier», «Coudray», «Pré Rossier» et «Rives». Les trois enfants mineurs sont mis sous la tutelle de leur beau-frère Eugène Locher^{°1858}, époux de Marie Catherine Elisabeth^{°1861} leur sœur aînée.

Après le décès de son mari, Charles Louis^{°1839}, Elisabeth Thérèse est accusée par François Pitteloud d'avoir coupé et emporté le blé d'un champ lui appartenant. Elisabeth est condamnée⁴² par le Tribunal de police à dédommager le plaignant. Plus tard, elle achète d'autres terres et devient, peu avant sa mort en 1906, la deuxième plus grande propriétaire foncière des familles Dumas de Salins⁴³.

Charles et Elisabeth ont dix enfants : sept filles et trois garçons. Deux décèdent en bas âge. Dans cette famille, le patronyme Dumas n'est pas transmis par les hommes dont un n'a pas d'enfant et l'autre reste célibataire, mais par :

- **Jeanne Marie** dite Jeannette^{°1881} qui met au monde des jumeaux naturels portant son patronyme : Joseph Séraphin et Séraphin Antoine puis, à 22 ans, elle épouse son cousin au 4^{ème} degré Antoine Auguste Dumas, dit Gustave^{°1885} âgé de 18 ans. Les témoins de mariage sont Eugène Locher, beau-frère et tuteur de Jeannette et Joseph Antoine Dumas^{°1842}, père de Gustave. Les archives dévoilent peu de choses sur Gustave. On sait seulement qu'il ne pratique pas sa religion et qu'il meurt subitement, à 65 ans, sans sacrement, selon le curé Pont, de Salins,
Le couple a onze enfants.

Du premier lit nous retenons :

- **Joseph Séraphin**^{°1902} se marie avec Adélaïde Sophie Dussex^{°1909}. Signe des temps, comme l'époux est issu d'une naissance naturelle, le mariage est célébré sans messe ni communion. Joseph travaille d'abord à la mine de charbon⁴⁴ de Salins puis est engagé comme cantonnier communal.

Le couple a neuf enfants dont :

- Colette Yvonne^{°1931} qui a un enfant naturel et se marie avec Jean Louis Fornara huit ans plus tard.
- Francis^{°1934} décède accidentellement à l'âge de 21 ans, son camion est tombé dans le ravin à Baar. Sept mois plus tôt, avec son épouse Thérèse Lucie Fournier^{°1936}, il fêtait la naissance d'un fils,

42. AEV : Tribunal de police du 5/9/1893.

43. AEV : R38. Répertoire des propriétaires 1900-1925.

44. La mine appartient à la société «Mines d'anthracite de Dorénaz», exploitée par l'industriel montheysan Joseph Dionisetti qui disposait des concessions des mines de Chandolin, Nendaz, Salins, Aproz, Collonges, Veysonnaz, Maragnéaz et Sion. L'exploitation est abandonnée en 1953.



Francis Dumas
(Photo en ligne)

Francis Lucien ^{°1956} qui, adulte, devient ingénieur puis politicien. Elu au Conseil communal puis président de la commune de Nendaz depuis 2001, de par son engagement politique, il est membre de plusieurs conseils d'administration dont Cleuson-Dixence, Nendaz-Tourisme, Association Régionale de Sion, Service Electrique Intercommunal. Marié en 1984 à Marylène Fournier ^{°1956}, le couple a un garçon et une fille.

- Robert ^{°1939} développe une petite entreprise de maçonnerie. Marié à Marie Antoinette Baeriswil ^{°1939}, il a un fils.
- Jean Bernard ^{°1944} le cadet de la famille est également entrepreneur. En 1964, âgé de 20 ans, il épouse Micheline Elisabeth Crettaz ^{°1943} qui met au monde un garçon et une fille. Il monte une société qui compte jusqu'à 200 collaborateurs. Avec des succursales à Conthey, Sion et Nendaz, l'entreprise, basée à Vex, dispose de chantiers dans tout le Valais et au-delà, dans les domaines du génie civil et de la construction.



Logo de l'entreprise Dumas S.A.
(Photo en ligne)

Du deuxième lit nous retenons :

- Denis François ^{°1904}, l'aîné des enfants de Gustave ^{°1885} et Jeannette Dumas est paysan mais il est surtout connu comme braconnier notoire avec ses frères Louis et Henri. En 1937, il est condamné à une amende de 1'000 fr. pour avoir abattu quatre bouquetins. En 1950, Denis est nommé garde du bisse de Salins, fonction qu'il occupe durant 20 ans et devient également... garde-chasse ! Il s'engage aussi comme ouvrier à la Grande-Dixence. Marié à 28 ans avec Joséphine Dussex ^{°1915} qui en a 17, le couple a trois enfants, Hortense Thérèse ^{°1933} mariée à Carouge/GE, Charles ^{°1940}, laboureur et Désiré ^{°1942} devenu mécanicien et resté célibataire.
- Louis Eugène ^{°1907}, Henri François ^{°1909}, Adolphe Alexandre ^{°1910} et Daniel Arthur ^{°1915}, autres fils de Gustave ^{°1885} sont également durant plusieurs années ouvriers à la Grande-Dixence. Si les trois premiers restent célibataires, Arthur ^{°1915} se marie le 15 avril 1944 avec Adèle Marie Praz ^{°1918} qui met au monde six enfants : quatre filles et deux garçons.

Branche de Joseph Antoine ^{°1842} (cf. tableau 4 ci-dessous)

Joseph Antoine ^{°1842} est l'agriculteur le plus aisé des familles Dumas de Salins. Deux ans avant sa mort en 1927, il possède⁴⁵ près de 15'000 m² de terre ainsi qu'une maison, deux fois 1/6 de raccard et des prés, champs ou jardins à «Fraytik», «Touis», «Toulettes», «Grangeneuve», «Pré-des-chèvres», Misériez, «Zenabin» et «Crettaz». A l'âge de 40 ans, il épouse sa belle-sœur Marie Catherine Dussex ^{°1847}, veuve de Jean Joseph Aloïs Dumas ^{°1834}, fils de François Dumas ^{°1805}, décédé deux ans plus tôt sans descendance. Catherine a alors 35 ans, met au monde quatre enfants dont trois garçons et meurt quinze mois après son dernier accouchement.

De caractère assez agressif, voire malveillant, Catherine est appelée à deux reprises devant le Tribunal de police. En 1887, à Fiez, elle est accusée⁴⁶ d'avoir insulté et assailli à coup de pierres Jean Baptiste Dussex qui serait passé sur leur sentier. Le Tribunal la condamne à 10 fr. d'amende ainsi qu'aux frais de la cause s'élevant à 16,90 fr car elle conteste les faits malgré les nombreux témoignages. Quatre mois plus tard, ce même Tribunal la condamne⁴⁷ à 15 fr. d'amende et aux frais pour 10,80 fr car, récidiviste, elle «a jeté une pierre sur la cuisse» de Catherine Pitteloud qui passait sur le même sentier.

Des trois garçons d'Antoine et Catherine, l'aîné, Ferdinand Antoine ^{°1883} reste célibataire, Antoine Auguste dit Gustave ^{°1885}, le deuxième, épouse Jeannette Dumas ^{°1881}, et Pierre Daniel ^{°1891}, le troisième fils se marie avec Marie Caroline Dumas ^{°1897} dite Simone, décrit plus haut.

45. AEV : R38. Répertoire des propriétaires 1900-1925.

46. AEV : Tribunal de police du 30/6/1887.

47. AEV : Tribunal de police du 28/10/1887.



Légende	
n. ou °	= naissance
m. ou x	= mariage
d. ou +	= décès
2	= 2 ^{ème} lit
AVT	= avant
ENV	= environ
APR	= après

Tableau 4

Repères historiques

- 1475 : Bataille de la Planta. Le Bas-Valais est assujéti par l'évêque Walter Supersaxo.
- 1634 : L'évêque Hildebrand II Jost renonce au pouvoir temporel.
- 1684 : Construction d'une chapelle à l'est du village de Salins avec le concours des familles patriciennes de Sion. La chapelle est desservie par le vicaire de Sion, curé *extra-muros*.
- 1788 : Un incendie ravage le château de la Majorie et Tourbillon. 115 des 284 maisons de Sion sont détruites.
- 1798 : Le Valais fait partie de la République helvétique (affranchissement du Bas-Valais).
- 1800 : Napoléon franchit le col du Grand-Saint-Bernard.
- 1810 : Le Valais devient le département du Simplon.
- 1815 : Le 4 août, le Valais devient le 20^{ème} canton de la Confédération suisse.
- 1823 : Le 13 mars, création de la paroisse de Salins. Jusque-là, Salins dépendait de la paroisse de Sion *extra-muros*.
- 1837 : Le 23 mai. L'augmentation de la population entraîne la création du rectorat de la paroisse de Salins.
- 1847 : Sonderbund : Le canton se rend sans combattre.
- 1856 : Création de la Banque cantonale du Valais.
- 1868 : Fin de la construction d'une voie de chemin de fer en Valais.
- 1876 : Aboutissement de la première étape de l'endiguement du Rhône.
- 1888 : Le curé Zuffrey entreprend la construction de l'église de Salins.
- 1893 : Décret du 19 mars : l'évêque crée la paroisse de Salins⁴⁸.
- 1893 : Jean Joseph Pralong est le premier curé de Salins.
- 1899 : Le 18 septembre, consécration de l'église de Salins.
- 1913 : Inauguration du tunnel du Lötschberg.
- 1961 : Inauguration du barrage de la Grande-Dixence.

48. AEV : Cote: P61.